1. La page d’accueil

* **Le nom de l’association avec le logo** : *Association B.A. , comme Bonne Action ou Bonne Adoption* … 
* **L’année de création**: crée *le 19 décembre 2019 n° préfectoral : W792009031 n° SIREN :*880 370 754  *n° SIRET :*880 370 754 00017
* **Une brève présentation : l’objet de l’association (statuts)** : « *En partenariat exclusif avec la clinique vétérinaire Atlantic Vet à Niort et à Benet,  B.A. sauve des chatons de l’euthanasie de convenance et de l’abandon. L’association promeut la stérilisation ainsi que les soins élémentaires (vaccination, antiparasitaire interne et externe). B.A. s’assure que les chatons soient adoptés par des personnes responsables du bien-être animal à l’aide d’un suivi régulier après l’adoption. »*
* **Localisation**: *Niort*
* **Les contacts :** adresse mail (*b.a.79@laposte.net*), n° tel (*06 95 60 31 67*), page facebook (?), whatsapp, messenger, la clinique (*Atlantic vet 19 chemin de Pierre Niort 05 49 7348 61*)
* **Un bref laïus sur la protection et le bien-être animal ainsi que sur la responsabilité des adoptants** : « *Adopter un animal est un engagement de plusieurs années, il est donc nécessaire de prendre son temps avant de tenter l’aventure, elle n’en sera que plus belle. Un animal est un être sensible qui a des besoins (nourriture de qualité, câlins et soins vétérinaires …). L’adoptant est responsable de son bien-être. »*
* **Les logos de nos partenaires avec un lien sur leur site internet :** Leclerc Drive , Atlantic vet, JMT ?, Croquetterie ?, Zoomalia ?
* **Tout en haut de la page un bandeau avec différentes rubriques** : À adopter/Comment adopter ? / Famille d’accueil /En ce moment… / Des nouvelles des anciens/ Dons / Infos
* **Des images de chatons et chats**

1. À adopter :

Une mosaïque de photos de chatons et chats à adopter avec dessous le nom et le sexe. Quand on clique sur la photo, on peut lire une fiche descriptive du chaton/chat avec sa date de naissance, son histoire, son caractère, les soins faits et le montant du remboursement de frais.

1. Comment adopter ?

* Une visite de rencontre obligatoire lors de laquelle nous discutons du projet d’adoption. Le chat et l’adoptant prennent le temps de se découvrir. Nous connaissons nos animaux et saurons guider les futurs adoptants vers celui, celle ou ceux qui leurs conviendront.
* D’autres visites sont conseillées, si cela est possible, pour développer le lien entre le chat et son/sa futur·e adoptant·e afin que tous se préparent à leur nouvelle vie. Sinon, une date de départ du chat est fixée lors de la visite de rencontre.
* Le remboursement de frais (identification, vaccination, un sac de croquette, le vermifuge et éventuellement la stérilisation, le test Felv/fiv) est demandé lors de l’adoption afin de pouvoir sauver d’autres animaux.
* Un bon de stérilisation au tarif association à la clinique Atlantic vet (Niort) est fourni lors de l’adoption des chatons de moins de 6 mois. Si vous n’habitez pas Niort ou la CAN, cela sera à négocier auprès de votre clinique vétérinaire.
* L’association garde la fiche d’identification du chaton de moins de 6 mois jusqu’à sa stérilisation. Le/la futur·e adoptant·e doit fournir à l’association la facture de l’acte chirurgicale. A ce moment, l’association B.A. se charge du changement de propriétaire. Pour les chats de plus de 6 mois déjà stérilisés, l’association garde la fiche d’identification durant 2 mois, le temps de l’adaptation pour l’adoptant et l’animal.
* Pour les adoptants seniors, nous demandons l’engagement d’une personne de confiance comme garant de l’animal en cas d’hospitalisation ou de décès de l’adoptant·e. Le garant signe un contrat d’engagement dans lequel il promet de s’occuper de l’animal ou de l’adopter ou de le remettre à l’association B.A..
* Le jour du départ, les adoptant·es reçoivent une fiche sanitaire de sortie de leur minou, un justificatif des frais à rembourser pour aider l’association à sauver d’autres animaux, un bon de stérilisation au tarif association et un jouet pour faire le lien entre les deux lieux de vie, le nouveau et l’ancien. Et bien sûr, de nombreux conseils …
* A tout moment de la vie du chat, l’association s’engage à accueillir de nouveau l’animal si un changement devait survenir dans la vie de l’adoptant. L’abandon n’est jamais la solution.

1. Famille d’accueil

Les familles d’accueil peuvent s’occuper de chatons à biberonner ou de chatons sevrés ou d’adultes (6 mois et plus) selon leur choix. Elles peuvent aussi indiquer des périodes de disponibilités et donc d’accueil.

Présentation des familles d’accueil et de leur travail.

1. En ce moment… : des nouvelles sur les nouveaux arrivants, leur histoire, leur nom, leur évolution …
2. Dons : *L’association B.A. est reconnue d’intérêt général donc tout don donne droit à une défiscalisation de ce montant à la hauteur de 66% dans une limite de 20% du montant du revenu imposable* + une fiche de don en ligne, le n° IBAN de l’asso.
3. Infos : les statuts, le règlement intérieur, les comptes-rendus des assemblées générales, les bilans financiers, les contrats d’engagement pour les adoptants seniors …